

Consignes aux auteurs

ENCL

Si son manuscrit est accepté il appartient à l'auteur *avant signature du contrat* de le mettre aux normes éditoriales suivantes :

- **Format manuscrit** : fichier Word .doc ou .docx
- **Les références bibliographiques** doivent être précises, exactes, numérotées et insérées en notes de bas de page, et présentées sur le modèle suivant :

L'initiale du prénom, le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage (en italique), la ville d'édition, la maison d'édition, l'année de parution, le numéro de la page. Des virgules séparent les divers éléments.

Par exemple :

J. Lacan, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 143.

J. Lacan, *Le Séminaire, livre XXIII, Le sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 28.

Pour les séminaires non publiés :

J. Lacan, *Le Séminaire, R.S.I.*, inédit, leçon du 21 avril 1975.

Quand un article est précisé, il se note entre guillemets, avant le titre de l'ouvrage. Par exemple :

J. Lacan, « Propos sur la causalité psychique », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 143.

M. Bousseyroux, « Au commencement le symptôme. A la fin, le sinthome ou... », *Mensuel*, n° 101, Paris, EPFCL, décembre 2015, p. 26-40.

Ibid., loc. cit. et op. cit.

- *Ibid.* : reprise de la référence qui précède immédiatement, même page.
 - *Ibid.*, p. 10 : reprise de la référence qui précède immédiatement, autre page.
 - J. Lacan, (*Le Séminaire, livre XX,*) *Encore, loc. cit.* : la référence a déjà été citée antérieurement, avant celle qui précède immédiatement (*ibid.* dans ce cas) ; la dernière citation renvoyait à la même page.
 - J. Lacan, (*Le Séminaire, livre XX,*) *Encore, op. cit.*, p. 10 : la référence a déjà été citée antérieurement, avant celle qui précède immédiatement (*ibid.*, p. 10 dans ce cas) ; la dernière citation renvoyait à une autre page.
- L'**index** (de noms ou de concepts) est facultatif. L'auteur fournit les entrées d'index avec le manuscrit.
 - L'auteur fournit également
 - o Une **image** de couverture (s'il en souhaite une, et en concertation avec l'éditeur) pour la collection ...In progress,
 - o un texte de **quatrième de couverture**, qui peut éventuellement être modifié par l'éditeur,
 - o une **présentation de l'auteur** et la **liste de ses publications à mentionner**, s'il y en a ;
 - **Les illustrations dans l'ouvrage**. Elles doivent être de très bonne définition (300 ppi, pixels par pouce) et comporter une légende. En cas d'illustrations non libres de droit, l'auteur fournit la référence précise de chaque illustration afin que l'éditeur puisse faire les demandes auprès de l'ADAGP (Association pour la diffusion des arts graphiques et plastiques).